

Aéroport de Notre-Dame-des-Landes. "Et maintenant?", s'interroge-t-on (Ouest-France)

Notre-Dame-des-Landes – 18/07/15 - 04h02



Une vue aérienne de l'endroit sélectionné pour construire l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes | AFP/JEAN-SEBASTIEN EVRARD

Le nouveau revers en justice des opposants au projet d'aéroport nantais de Notre-Dame-des-Landes "ne permet toujours pas d'y voir clair", estime la presse de samedi.

[Avec la validation vendredi par la justice administrative des arrêtés autorisant le début des travaux](#), "dans un énième développement de ce feuilleton débuté dans le "maquis nantais" il y a trente ans, le projet d'aéroport nantais de Notre-Dame-des-Landes pourrait bien sortir de l'enlisement", écrit dans *Le Figaro* Delphine de Mallevoüe.

Et maintenant ? titre *Le Parisien/Aujourd'hui en France* qui s'interroge: "les bétonneuses vont-elles donc rouler sur le bocage dès lundi ?"

L'État respectera-t-il ses engagements?

Beaucoup de quotidiens en doutent. [À l'instar des opposants au projet](#), ils rappellent l'engagement pris par l'exécutif de ne pas démarrer les travaux avant l'épuisement de tous les recours.

"Mais Matignon a semé un vent de panique dans les rangs en réagissant vendredi", relève Delphine de Mallevoüe (*Le Figaro*). "Le projet va pouvoir se poursuivre", s'est en effet félicité Manuel Valls.

Dans *La République des Pyrénées*, Jean-Marcel Bouguereau regrette que le premier ministre se soit "précipité". Il n'a "visiblement pas pris la mesure de cette nouvelle préoccupation. (...) la défense d'un paysage mangé, ravagé, mité, défiguré", se désole l'éditorialiste du quotidien de Pau.

Sur un plan politique, Dominique Garraud, de *La Charente libre*, estime que, "après le drame du barrage du Sivens, le gouvernement n'aurait que des coups à prendre en s'engageant dans un nouveau bras de fer avec les écologistes sur le chantier de Notre-Dames-des-Landes".

Dans *L'Alsace*, Raymond Couraud ne cache pas son exaspération face aux "groupes de "zadistes", clones agricoles voire arboricoles du casseur des villes".

L'affaire rebondira-t-elle à Bruxelles?

"Le dossier pourrait aussi se déplacer sur le terrain européen", souligne *Libération*, qui rappelle qu'"en avril 2014, la Commission a décidé de mettre la France en demeure, lui demandant des comptes sur l'absence de certaines évaluations d'impact environnemental. Fin juillet, la Commission devrait en dire plus sur les suites qu'elle compte donner au dossier".

De quoi rendre encore plus incertain l'épilogue de ce projet pour Marc Dejean de *Presse Océan*. "Les astres livrent presque plus facilement leurs secrets que le dossier Notre-Dame-des-Landes. Alors que Pluton et Charon s'offrent ces jours-ci à notre regard, la décision rendue hier par le tribunal administratif de Nantes ne permet toujours pas d'y voir vraiment clair", conclut l'éditorialiste du quotidien nantais.

<http://www.ouest-france.fr/aeroport-de-notre-dame-des-landes-et-maintenant-sinterroge-t-3567831>

Sur Notre-Dame-des-Landes, Manuel Valls n'a pas le même discours que François Hollande (Reporterre)

18 juillet 2015 / [Nicolas de La Casinière \(Reporterre\)](#)

Le tribunal administratif de Nantes a rejeté vendredi 17 juillet les recours liés au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Mais les recours juridiques vont continuer en Cour d'appel et à la Cour de justice européenne. Manuel Valls prétend cependant que les travaux pourraient commencer. Contredisant les engagements de François Hollande.

► *Nantes, correspondance*

Ce vendredi matin 17 juillet, une dizaine de partisans de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes avaient tombé la cravate pour distribuer des tracts aux feux rouges à un kilomètre du tribunal administratif de Nantes, dont les abords étaient déserts. « *On a perdu trop de temps, construisons maintenant* », disait le texte. Les opposants à l'aéroport, de leur côté, ne se sont pas mobilisés, estimant que ce jugement du tribunal administratif n'est qu'une étape.

Décision de première instance

La décision, rendue vendredi par le tribunal administratif de Nantes de première instance, était attendue. Sans surprise, les recours intentés par les opposants au projet, au titre de la loi sur l'eau et du déplacement des espèces protégées, ont été rejetés.

► Télécharger [le communiqué du tribunal](#)

Le rapporteur public, représentant de l'État, l'avait en effet préconisé lors de l'audience du tribunal administratif de Nantes, le 18 juin dernier. Les avis du rapporteur public sont généralement entérinés par les juges administratifs.

La décision avait été par avance présentée par les partisans du projet comme un feu vert aux travaux. Ce qui impliquerait, en préambule, une expulsion des occupants, paysans exploitants, habitants ayant refusé les expropriations, ainsi que les zadistes implantés dans le périmètre des travaux, « *sans droit ni titre* » comme dit la loi.

Les partisans veulent croire qu'une page se tourne, qu'enfin ils vont voir des engins de travaux publics intervenir sur le terrain, tant pour le « *barreau routier* » à implanter pour relier les axes Nantes-Rennes et Nantes-Vannes, que sur l'emprise foncière du projet d'aéroport.

Manuel Valls : "Cette décision doit entraîner la reprise des travaux"

Dans [un communiqué](#), le Premier ministre Manuel Valls affirme qu'il « *prend acte de cette décision qui doit entraîner la reprise des travaux. La réalisation du projet est ainsi à nouveau engagée après avoir été suspendue depuis fin 2012* ». Sans attendre que les voies de recours soient allées à leur terme devant les tribunaux, pourtant garanties par François Hollande.

À ce stade, les signaux sont contradictoires entre gouvernement et présidence de la République. Même si les accords de références sont clairs, les pro-aéroport tentent d'en faire une interprétation favorable, arguant que ces recours ne sont pas suspensifs, et qu'il n'y a donc pas lieu d'attendre les deux niveaux de recours supérieurs, Cour d'appel administrative et Conseil d'État. Mais pour les juristes, la notion d'« *épuisement des recours* » implique qu'ils aient atteint le terme de leur parcours judiciaire.

C'est une « *péripétie juridique* » pour [José Bové qui estime](#) que l'Europe est l'étape clef pour la validité juridique du projet.

« *Cette interprétation de Manuel Valls n'est pas tenable, ce serait une violation pure et simple des accords EELV-PS avec toutes les conséquences politiques qu'on peut imaginer* », a répondu l'avocat Thomas Dubreuil, lors d'une conférence de presse dans les locaux nantais d'EELV (Europe Ecologie Les Verts).

Pour Sophie Bringuy, vice-présidente EELV du Conseil Régional en charge de l'environnement, seule compte la parole présidentielle : « *Je rappelle donc à François Hollande son engagement de 2012 : la suspension des travaux jusqu'à l'épuisement des recours juridiques, ce qui signifie jusqu'à la cassation. Toute infraction à ce moratoire aurait deux conséquences graves. D'une part, une situation inextricable en cas de tentative d'évacuation, qui ne pourrait que mal se passer face à une promesse non tenue du Président*

de la République. D'autre part, la destruction irréversible d'un bocage humide aujourd'hui unique alors même que dans un an la Cour d'appel prononcera l'illégalité des travaux. »

Pourtant, le préfet de région des Pays de la Loire [Henri-Michel Cornet a déclaré le 2 juillet](#) devant l'assemblée départementale de Loire-Atlantique : « *Nous n'attendons pas l'épuisement des recours. Nous agissons quand des signes importants auront été donnés. Et à ce titre, la protection de l'environnement est un signe majeur.* »

Un moratoire réitéré entre apaisement et épuisement

Les annonces des représentants de l'État tournent autour de deux mots, apaisement et épuisement.

Les travaux - et donc les opérations d'évacuation préalables - sont normalement suspendus jusqu'à l'épuisement des recours juridiques, selon le texte d'un accord politique passé après la grève de la faim de plusieurs opposants, au printemps 2012.

Plusieurs documents cosignés en mai et juin 2012 par les présidents des collectivités, région, département, Nantes Métropole, disent explicitement le refus de toute « *expulsion avant la fin des recours déposés (avant la date du 4 mai [2012]) devant le Conseil d'État, la Cour de Cassation et le Conseil Constitutionnel* ». En mai 2012, Jean-Marc Ayrault, qui n'était pas encore Premier ministre, a co-signé un tel engagement.

Télécharger la lettre : http://www.reporterre.net/IMG/pdf/courrier_aux_gre_vistes_de_la_faim-4_mai_2012_v_0.pdf

Le 28 février 2014, avant les élections départementales, Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, « *a décidé de donner le temps nécessaire aux contentieux en cours avant d'engager les travaux sur le site du futur aéroport du grand ouest à Notre-Dame-des-Landes* », écrit par ailleurs le préfet dans son rapport annuel 2014.

François Hollande a repris cet engagement : « *Quand les recours seront épuisés, le projet sera lancé* », déclare-t-il [le 5 janvier 2015 sur l'antenne de France Inter](#). Ce qui contredisait Manuel Valls, qui avait suggéré, en visite à Nantes le 1^{er} décembre 2014, de « *s'engager dans la construction de Notre-Dame-des-Landes* » dès la mi-2015, « *après la décision du tribunal administratif* » sur ces recours relatifs à la loi sur l'eau et aux espèces protégées. Il s'est avancé sur le calendrier de la décision du tribunal administratif, mais en sous-entendant qu'il n'avait pas à attendre que les recours soient purgés.

« *Je m'en tiens à la parole du président de la République* », a souligné Julien Durand, porte parole l'association citoyenne d'opposants ACIPA.

Question marathon judiciaire, restent donc l'appel de ces décisions et leur passage devant le Conseil d'État. Mais il y a aussi les échéances européennes : « *La Commission européenne et la Commission des pétitions, au niveau européen n'ont pas, par ailleurs, clos la procédure contre l'Etat français ; et l'agacement contre le gouvernement français, notamment pour tout ce qui touche au non respect de la directive cadre sur l'eau, est à ce niveau très perceptible depuis les derniers évènements liés à Sivens* », déclarait [Raphael Romi fin novembre 2014](#).

Le jugement éventuel devant la Cour européenne de justice, qui est déjà saisie, n'intervient pas comme une procédure supplémentaire, mais comme la continuité des voies de recours en France. L'accord prévoyant de ne lancer les travaux qu'une fois les recours purgés, intégrerait donc cette ultime phase. Sauf si le gouvernement bafouait la parole donnée.

ROYBON, NOTRE-DAME-DES-LANDES, DEUX DOSSIERS SEMBLABLES, DEUX DÉCISIONS DIAMÉTRALEMENT OPPOSÉES

Tribunal administratif de Nantes

Il y a une « *grosse déception à voir que nos arguments n'ont pas été entendus* », souligne M^e Thomas Dubreuil, avocat de l'association citoyenne ACIPA. D'autant que la décision nantaise intervient au lendemain [de celle du tribunal administratif de Grenoble concernant le projet de Center Parcs à Roybon](#), qui a invalidé ce projet au titre de la loi sur l'eau. « *Et le dossier du promoteur, Pierre & Vacances, était bien meilleur qu'ici, envisageant précisément les compensations environnementales, qui ont quand même été jugées insuffisantes* », note Guy Bourlès, du collectif des Naturalistes en lutte et de la LPO.

Pour Notre-Dame-des-Landes, le système de compensations imaginé par le cabinet Biotope pour Vinci est resté très vague. Cette méthode consistant à compenser mieux, faute de pouvoir disposer de surfaces foncières suffisantes, avait été épinglé en avril 2013 par le collège d'experts scientifiques [mis en place par le préfet à la demande du ministre de l'Ecologie](#). « *Le tribunal accepte que cette méthode soit critiquée officiellement par le collège d'experts, mais trouve normal que le préfet n'en tienne pas compte* », s'étonne Guy Bourlès. Vérité en-deça de la Loire, mensonge au-delà ?

Lire aussi : [Les opposants de Notre-Dame-des-Landes interpellent l'Etat : « Le climat ou l'avion, il faut choisir »](#)

Source : Nicolas de La Casinière pour *Reporterre* - **Photos :** tribunal administratif : © Nicolas de La Casinière/Reporterre . Manuel Valls en juillet 2014 : © Hervé Kempf/Reporterre . François Hollande en janvier 2015 : [Daily Motion](#)

<http://www.reporterre.net/Sur-Notre-Dame-des-Landes-Manuel-Valls-n-a-pas-le-meme-discours-que-Francois>

Êtes-vous optimiste pour Notre-Dame-des-Landes ? (Reporterre)

18 juillet 2015 / [Sylvain Fresneau](#)



Sylvain Fresneau est porte-parole de l'ADECA ([Association de Défense des Exploitants Concernés par le projet d'Aéroport](#)).

A écouter sur : <http://www.reporterre.net/Etes-vous-optimiste-pour-Notre-Dame-des-Landes>

NDDL. Dans la Zad, la vie continue, la vigilance se renforce (Ouest-France)

Nantes - 17 Juillet



Dans la Zad, à Notre-Dame-des-Landes, le jugement défavorable aux opposants ne bouleverse pas les habitudes. Mais zadistes et paysans sont en alerte. | Christophe Jaunet

Christophe JAUNET

Le rejet des recours ne trouble pas les occupants de la zone d'aménagement de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Ils ne croient pas à l'intervention immédiate des gendarmes.

Alors que le tribunal administratif a rejeté, ce vendredi, les recours des opposants, la vie continue normalement à la ferme squattée de Bellevue, au cœur de la Zad à Notre-Dame-des-Landes. Pas de panique. **"La justice suit son cours, la vie aussi..."**, se contente de commenter une zadiste.

Ce vendredi midi, des occupants de la zone de construction de l'aéroport déjeunent avec des paysans en lutte. **"C'est décision juridique est pathétique, mais elle ne change en rien notre stratégie d'occupation sur le terrain**, réagit, tranquillement, Cyril Bouligand, porte-parole du collectif de paysans Copain. Aucune surprise dans ce jugement et pas question de plier bagages.

En alerte

En revanche, la vigilance habituelle monte d'un cran. **"On vit depuis trois ans sous la menace d'une intervention des forces de l'ordre. L'épée de Damoclès est peut-être un peu plus forte aujourd'hui"**, relativise Cyril Bouligand. **"On reste serein, car les rumeurs d'expulsion sont régulières"**, remarque un zadiste. Personne ne croit à une intervention immédiate. Alors l'heure n'est pas à ériger des barricades. Mais les zadistes sont en alerte. L'évacuation du bocage boisé de la Zad sera d'évidence périlleuse. Plus encore qu'à Sivens. Ici, soixante lieux sont occupés illégalement, des cabanes, des longères... Les zadistes ont développé des activités, comme une meunerie, une épicerie, et mis en culture des terres. **"On a construit des vies sur ce site, alors ils devront s'accrocher pour le récupérer"**, promet Camille, venu de Haute-Savoie il y a trois ans.

Pour vider la Zad et commencer les travaux, on comprend qu'il faudra leur passer sur le corps. **"Si Valls veut envoyer ses gendarmes, nous ne resterons pas les deux pieds dans le même sabot. Nos tracteurs seront toujours là, prévient un paysan du coin. On résistera, et tous les opposants sont encore plus soudés aujourd'hui, que lors de l'opération César, en 2012."** Les affrontements avaient duré plus de deux mois. *Lire notre reportage complet dans Ouest-France demain samedi.*

<http://www.ouest-france.fr/nddl-dans-la-zad-la-vie-continue-la-vigilance-se-renforce-3567774>

Notre-Dame-des-Landes : la justice renvoie le gouvernement à ses responsabilités (Médiapart)

17 juillet 2015 | Par [Jade Lindgaard](#)

Après le rejet par la justice des recours contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, le gouvernement va-t-il expulser la ZAD et démarrer les travaux ? Il existe quatre scénarios d'action, du plus démocratique au plus brutal.

[La réaction de Manuel Valls](#) est tombée comme un couperet quelques minutes à peine après le rejet par la justice des recours des opposants à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, vendredi midi : *« Le Premier ministre prend acte de cette décision qui doit entraîner la reprise des travaux. La réalisation du projet est ainsi à nouveau engagée après avoir été suspendue depuis fin 2012 »*. Pour Matignon *« le projet va donc pouvoir se poursuivre »*. L'ancien chef du gouvernement Jean-Marc Ayrault, si discret habituellement, n'a pas boudé son plaisir, et tweeté : *« La décision du TA confirme une nouvelle fois la validité de ce projet d'intérêt général. L'Etat de droit doit désormais être respecté #NDDL »*.



Stéphane Mahé/Reuters.

Et le président de la région Pays de la Loire, Jacques Auxiette, s'est aussitôt réjoui de la communication de Matignon « *qui annonce que cette décision doit entraîner la reprise des travaux, marquant ainsi la fin de la période de suspension décidée par l'Etat* ». Pour l'élu, l'un des plus fervents partisans du transfert de l'actuel aéroport de Nantes Atlantique vers la zone d'aménagement différé autour du village de Notre-Dame-des-Landes, « *aucune procédure en cours ne peut désormais empêcher la réalisation de l'aéroport tant au niveau national qu'au niveau européen* ».



Jean-Marc Ayrault @jeanmarcayrault · 7 h

La décision du TA confirme une nouvelle fois la validité de ce projet d'intérêt général. L'Etat de droit doit désormais être respecté #NDDL

Tout n'est pourtant pas si simple. Pendant sa campagne présidentielle en 2012, François Hollande avait promis à des agriculteurs en grève de la faim contre le projet de nouvel aéroport ([voir ici notre reportage à l'époque](#)) qu'aucun travaux ne commenceraient avant la fin des recours juridiques. [En janvier dernier sur France Inter](#), il confirmait que « *quand les recours seront épuisés, le projet de Notre-Dame-des-Landes sera lancé* ».

Les recours expirent-ils avec les jugements du 17 juillet (voir les décisions en Prolonger)? Pas selon Thomas Dubreuil, avocat des requérants (plusieurs associations dont l'Acipa, le collectif historique d'opposants, le Cédépa regroupant des élus et EELV) : « *Nous allons saisir la cour administrative d'appel car nous ne sommes pas satisfaits des jugements du tribunal administratif qui a évacué des sujets centraux comme celui de la compensation. Si le juge d'appel nous semble mal appliquer le droit, nous saisissons le Conseil d'Etat. Les recours ne sont pas épuisés. L'accord sur le moratoire est toujours en vigueur. Nous nous appuyons sur la parole présidentielle. Cela rajoute au moins trois ans de procédure. Nous sommes sereins.* ». L'Acipa et le Cédépa, dans un communiqué commun, rappellent que « *le projet d'extension du port de Nantes-Saint-Nazaire, à l'est de Donges, a été abandonné en 2009 suite à l'annulation du jugement en Cour administrative d'appel* ». Et qu'il est donc encore possible à la justice d'arrêter le projet d'aéroport.

Pour Arnaud Gossement, avocat spécialisé en droit de l'environnement, « *il n'y aura jamais épuisement des recours* ». Par ailleurs, le litige avec la commission européenne n'est toujours pas levé, Raphaël Romi, professeur de droit public, explique ainsi que la France n'a toujours pas répondu à la mise en demeure de Bruxelles sur le pré-contentieux portant sur l'absence de certaines évaluations d'impact environnemental dans le dossier de l'aéroport nantais.

Sollicités vendredi matin, ni l'Elysée, ni le ministère de l'écologie n'ont accepté de se positionner sur la fin ou non du moratoire présidentiel. Tous deux ont renvoyé vers Matignon. La préfecture de Loire-Atlantique n'a pas plus donné suite à nos demandes de précisions. En début de mois, le nouveau préfet, Henri-Michel Comet, avait pourtant déclaré devant le conseil départemental : « *Nous attendons encore quelques décisions de justice. Nous n'attendons pas les épuisements. Le gouvernement prendra une décision sur la façon de progresser après les décisions de justice cet été.* » ([c'est le site Reporterre qui l'avait signalé](#)).

Les travaux de construction de l'aéroport ne peuvent pas démarrer dès cet été en raison de plusieurs obstacles juridiques. La préfecture n'a pas publié l'arrêté autorisant la destruction du campagnol amphibie, petit rongeur menacé au niveau mondial et donc protégé par la loi, et présent un peu partout sur la zone concernée par le projet d'aéroport. Elle n'a pas non plus autorisé le défrichage du bois de Rohanne, occupé par des opposants qui y vivent en cabanes dans les arbres, qui s'étend sur une grande partie de la ZAD, à l'emplacement prévu de la piste du projet d'aéroport. Autre problème : impossible de déplacer des

espèces animales en été, explique François de Beaulieu, membre des Naturalistes en lutte qui ont expertisé la biodiversité de la ZAD. Il faut attendre l'automne et pour certaines, la fin de l'hiver pour y être autorisé par le droit de l'environnement. Or ces transferts sont obligatoires dans le but de préserver un peu de la faune et de la flore condamnées par le bétonnage du bocage. Pour autant, l'appel du jugement du tribunal administratif de Nantes n'est pas suspensif. Concrètement, le rendu de ces jugements clôt une importante séquence juridique et renvoie le gouvernement à ses responsabilités politiques, alors que Ségolène Royal a plusieurs fois déclaré ne pas être favorable au projet.

Plusieurs scénarios semblent possibles.

- **La non décision**

Il ne se passe rien sur le terrain : pas de retour des gendarmes sur les routes, pas de tentative d'expulsion, mais l'Etat reprend l'instruction des procédures administratives gelées depuis deux ans, à commencer par le permis de construire de l'aérogare, déposé par AGO, la filiale de Vinci concessionnaire du projet, mais pas examiné par la préfecture. Il publie les arrêtés sur le défrichement de la forêt de Rohanne et le campagnol amphibie. Celui-ci devrait être attaqué par les opposants, qui s'appuient sur l'avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN), instance consultative du ministère de l'Environnement, qui a rendu à l'unanimité un avis défavorable sur la demande de dérogation pour la destruction de cette espèce protégée.

Le gouvernement laisse passer le sommet sur le climat, ce qui lui évite le ridicule de présider la COP 21 et en même temps de construire un aéroport qui émettra des centaines de milliers de tonnes de Co2.

Contradiction dénoncée vendredi par Jean-François Julliard, directeur général de Greenpeace, sur twitter : « *S'entêter sur un nouvel aéroport à #NDDL l'année du climat en dit long sur la santé mentale du gouvernement* ». Laisser passer les élections régionales, et peut espérer une alliance de second tour avec EELV, alors que, rappelle le sénateur écologiste du cru Ronan Dantec, « *On ne peut pas rassembler la gauche et faire l'aéroport* ». Laisse passer les élections présidentielles, et laisse le dossier sur les bras de la prochaine majorité présidentielle. La déclaration d'utilité publique de l'aéroport expire en 2018 et l'on sait désormais que l'indemnisation à verser à Vinci en cas d'arrêt du projet ne serait pas faramineuse.



- **La consultation locale**

[La commission d'Alain Richard sur le dialogue environnemental](#) propose d'organiser des consultations locales d'électeurs sur les projets litigieux d'aménagement du territoire. Une idée reprise dans l'article 28 de la loi Macron. « *Cette procédure nous a été présentée comme une possible voie de sortie des projets enkystés et bloqués par des occupations de type ZAD* » explique Arnaud Gossement, membre de la commission Richard. Les ordonnances de l'article seraient en préparation et pourraient sortir dans les semaines qui viennent. Une consultation locale serait possible à la fin de l'année ou en début d'année prochaine. Dans ce type de système, tous les électeurs du département, ou d'un autre périmètre géographique, sont appelés à se prononcer pour ou contre le projet de Notre-Dame-des-Landes. C'est une forme de référendum local. Difficile de prévoir quel en serait le résultat, dans une région où des habitants se disent lassés de la bataille autour d'un aéroport imaginé dans les années 60.

- **Les petits pas**

Le gouvernement attend l'automne et commence, discrètement, sans des légions de gendarmes et de CRS, à déplacer des espèces et à préparer le terrain pour les travaux en 2016. C'est le scénario le plus improbable. La mobilisation reste forte autour de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Le week-end des 11/12 juillet, un rassemblement d'opposants a réuni 10 000 personnes selon l'Acipa. A la moindre alerte, en quelques heures, des centaines de personnes pourraient y converger pour protéger la zone. Difficile dans ces conditions d'imaginer qu'une intervention préparatoire aux travaux se déroule dans le calme.

- **L'opération casques à pointe**

Le gouvernement choisit la manière forte et publie un arrêté d'évacuation de la ZAD. Comme en 2012, lors de l'opération César, il mobilise des centaines de gendarmes et de policiers pour vider la zone de ses occupants. C'est le scénario de la tension et de l'affirmation de la raison supérieure du maintien de l'ordre. C'est aussi un message envoyé aux militants pratiquant la désobéissance civile qui préparent des actions pendant la COP 21, afin de les décourager d'entreprendre des actions trop radicales. C'est le scénario catastrophe, avec le risque de faire des blessés et de causer la mort d'une nouvelle personne, près d'un an après la mort de Rémi Fraisse à Sivens. C'est aussi la division assurée de la gauche et avec les écologistes pour la présidentielle de 2017.

Le jugement du tribunal administratif de Nantes porte sur 17 recours concernant l'application de la loi sur l'eau et de celle sur les espèces protégées. Une procédure proche de celle concernant le projet de Center Parcs à Roybon dans l'Isère, pourtant bloqué, lui, jeudi 16 juillet par la justice, qui a annulé un arrêté préfectoral autorisant la destruction de zones humides dans la forêt de Chambaran, préalable au démarrage du chantier de construction de ce centre de loisirs. La différence de traitement est flagrante. Pour François de Beaulieu, des naturalistes en lutte, « *c'est paradoxal car l'enjeu de l'eau est beaucoup plus important à Notre-Dame-des-Landes, dont la zone humide est bien plus étendue que dans l'Isère* ». Raphaël Romi, professeur de droit, souligne l'absence de prise en compte des enjeux de la compensations dans le dossier de l'aéroport alors que « *80% des agriculteurs qui avaient été pressentis pour signer une convention de compensation, avec le maître d'ouvrage, la refusent et que donc concrètement la compensation ne peut pas se faire* ». Il s'étonne aussi de la non-prise en compte d'un récent arrêt du Conseil d'Etat, qui annule le décret des Autorités environnementales, ces instances consultatives du ministère de l'écologie.

Pour le Conseil, elles ne sont pas assez autonomes dans leur fonctionnement et leur budget. Or il leur incombe notamment de rendre un avis sur les arrêtés concernant l'application de la loi sur l'eau. Si bien que pour le juriste, cela aurait dû motiver l'annulation de cet arrêt pour le projet d'aéroport.

Le week-end dernier, sur un champs de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, une fois la nuit tombée, des dizaines de personnes regardaient s'élever dans le ciel une petite montgolfière traînant derrière elle une banderole lumineuse : « *Ciel LIBRE* ». Ce n'est pas encore fait.

Source : http://www.mediapart.fr/journal/france/170715/notre-dame-des-landes-la-justice-renvoie-le-gouvernement-ses-responsabilites?page_article=2

PROJET D'AEROPORT

Le Premier ministre se félicite du jugement du tribunal administratif de Nantes ce vendredi...

Notre-Dame-des-Landes: Après le rejet des recours, Valls annonce «la reprise des travaux» (20 Minutes)

Frederic Brenon

Publié le 17.07.2015 à 13:10

Le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes «va pouvoir se poursuivre» dans «un souci d'excellence environnementale», s'est félicité Manuel Valls après le [rejet par la justice des 17 recours déposés par les opposants au projet](#).

«Cette décision confirme la parfaite conformité du projet au droit, et le respect des procédures encadrant la réalisation des projets d'infrastructures», écrit Matignon dans un communiqué. «Le Premier ministre prend acte de cette décision qui doit entraîner la reprise des travaux. La réalisation du projet est ainsi à nouveau engagée après avoir été suspendue depuis fin 2012», poursuit le texte.

«Le projet va donc se poursuivre»

«Le temps de dialogue qui s'en est suivi a permis de confirmer la nécessité de la réalisation de ce projet soutenu par l'ensemble des collectivités locales pour des raisons aussi bien environnementales qu'économiques ainsi que pour la préservation des populations (42.000 personnes sont survolées par les avions décollant ou atterrissant à Nantes Atlantique)», poursuit Matignon. «Le projet va donc pouvoir se poursuivre, en concertation avec les collectivités locales et la Commission européenne, dans un souci d'exemplarité environnementale et de respect scrupuleux des procédures nationales et communautaires», conclut le texte.

«Nous nous félicitons de la réaction rapide et sans ambiguïté du Premier ministre, marquant ainsi la fin de la période de suspension décidée par l'Etat, se réjouit Jacques Auxiette, président PS du conseil régional des Pays de la Loire. Aucune procédure ne peut désormais empêcher la réalisation de l'aéroport.»

Les opposants feront appel

Les [principales associations opposées au transfert de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes](#), qui avaient saisi la justice en février 2014 pour faire annuler les arrêtés préfectoraux autorisant le coup d'envoi des travaux, vont faire appel du jugement du tribunal administratif de Nantes. Elles estiment aussi que l'accord politique visant à la suspension du chantier jusqu'à l'épuisement des recours concerne également les recours en appel. «Ça ne fait aucun doute. François Hollande lui-même l'a rappelé», estime le député EELV François de Ruyg.

Les arrêtés préfectoraux qui viennent d'être confirmés par la justice administrative donnent le feu vert au concessionnaire du futur site de 1.650 hectares, Aéroports du Grand Ouest (AGO), filiale de Vinci, pour détruire les zones humides et près de 100 espèces protégées, ou les déplacer, afin d'aménager et exploiter la plateforme aéroportuaire ainsi que la desserte routière de l'aéroport.

<http://www.20minutes.fr/nantes/1653111-20150717-dame-landes-apres-rejet-recours-manuel-valls-evoque-reprise-travaux>

NDDL. Direct. Les opposants à l'aéroport font appel de la décision (Ouest-France)

Nantes - 17 Juillet



Lâcher de 3000 ballons par les représentants de l'association "Des ailes pour l'Ouest " | Marc ROGER



Notre-Dame-des-Landes : la justice rejette les recours des opposants. | Archives Ouest-France

Le tribunal administratif de Nantes a rejeté les recours portant sur les volets environnementaux de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

18h30 : le Parti socialiste "satisfait"

Le Parti socialiste se dit "satisfait" de la décision du Tribunal et rappelle que "la Commission du dialogue initiée par Jean-Marc Ayrault aura permis la mise en œuvre d'expertises complémentaires et approfondies, qui ont confirmé la nécessité et la pertinence du transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur le site de Notre-Dame-des-Landes."

"Nous saluons la réaction du Premier ministre qui confirme la volonté du Gouvernement de poursuivre ce projet, écrit Fabrice Roussel, premier secrétaire fédéral du PS, et comptons désormais sur sa mobilisation et celle des collectivités locales pour la réalisation de cet aéroport."

17h15 : les opposants font appel de la décision

C'est "avec déception", que l'Acipa et le Cédpa ont pris connaissance des décisions du Tribunal administratif. Selon les principales associations d'opposants à l'aéroport, il est "paradoxal que ces décisions soient à l'opposé de celles rendues la veille par le Tribunal administratif de Grenoble pour Roybon, alors que les problématiques loi sur l'eau sont similaires."

Pour ces militants et élus, "dans les décisions du Tribunal administratif de Nantes, les avis des experts sont écartés, les alternatives ne sont pas sérieusement étudiées, l'efficacité des mesures compensatoires est ignorée. Ces éléments justifient que nous fassions appel dans les semaines qui viennent."

"En tout état de cause, les travaux ne peuvent pas démarrer. Le combat citoyen, politique et juridique continue. Nous ne laisserons pas détruire le site de Notre-Dame-des-Landes ni expulser ses habitants !"

17h : Bruno Retailleau dénonce les "ayatollahs de la décroissance"

Pour le sénateur de la Vendée et candidat Les Républicains à la présidence de la Région, la déclaration de Manuel Valls souhaitant la "reprise des travaux" est "insuffisante": "le Premier ministre n'a pas annoncé l'évacuation de la zad de Notre-Dame-des-Landes. Or sans cette évacuation, les déclarations de Manuel Valls resteront au stade de l'intention. Le gouvernement doit donc passer des paroles aux actes, en évacuant la zad de Notre-Dame-des-Landes dans les plus brefs délais. Car plus le temps passe, plus la contestation sur le terrain s'organise et se radicalise, et donc plus l'évacuation sera difficile. Si les choses traînent, l'échec de l'opération César en 2012 risque de se reproduire. (...) Après trois années d'impunité et d'insécurité à Notre-Dame-des-Landes, il est temps que le Gouvernement fasse enfin le choix de l'autorité et de la fermeté face aux zadistes. Nos territoires en ont assez d'être pris en otage par les ayatollahs de la décroissance."

14h55 : Lâcher de ballons des Ailes pour l'Ouest



Thomas Dubreuil est l'avocat de l'Acipa, qui fait appel de la décision du Tribunal administratif de Nantes. | Marc Roger

A l'entrée de la ZAD, au Nord de Nantes, l'association pro-aéroport Les Ailes pour l'Ouest a lâché 3000 ballons dans le ciel du futur aéroport. Ces ballons symbolisent les 3000 emplois que pourrait générer le chantier. Alain Mustière, président des Ailes pour l'Ouest, a commenté la décision de justice : « Tous les recours sont rejetés. Les plus hautes autorités juridiques disent que ce projet est juste. Sur le plan de la démocratie, sur le plan du droit, la messe est dite ! Les zadistes doivent être évacués et nous attendons que

l'ensemble des élus respectent la loi. Le Premier ministre a dit aujourd'hui que rien ne s'oppose à ce que les travaux continuent ou commencent. (...) C'est à l'État, maître d'œuvre de ce projet d'aéroport, d'établir le calendrier, de mettre en place les moyens de protection des travaux et des entreprises qui répondent aux appels d'offres pour éviter qu'elles ne soient menacées. »

14 h 35 : "La possibilité de faire appel" pour les élus écologistes de Nantes et Nantes Métropole

"La mobilisation juridique, politique et citoyenne continue ! (...) Il ne s'agit que d'une étape dans le processus juridique car la loi donne la possibilité de faire appel. (...) Nous rappelons que le Président de la République s'est engagé à geler le lancement des travaux jusqu'à l'épuisement de tous les recours actuellement déposés, c'est-à-dire après les décisions en appel et en cassation.

14 h 30 : "Lancer l'aéroport sans tarder" pour la CCI des Pays de la Loire

"L'aéroport du Grand Ouest doit désormais être lancé sans tarder. (...) Plus rien ne s'oppose au lancement du transfert en dehors d'une occupation illégale d'un territoire par des zadistes qui doivent désormais être évacués".

"Le Premier ministre et le Président de la République ont annoncé qu'ils lanceraient le chantier à la fin des recours. Nous y sommes", soulignent Bruno Hug de Larauze, Président de la CCI Pays de la Loire et Alain Daher, Président de la CCI Bretagne.

14 h : Les élus communistes des Pays de la Loire "se félicitent"

« Le groupe des élus communistes de la région Pays de la Loire se félicite aujourd'hui de la décision du Tribunal administratif de Nantes qui confirme le rejet des 17 recours environnementaux déposés par les opposants au transfert de l'aéroport et autorise donc enfin le début des travaux sur le site. Toutes les conditions doivent être réunies pour que ceux-ci soient engagés dans les conditions du respect du droit et la sécurité de toutes et tous. »

13 h 51 : Christophe Clergeau "entendu par Manuel Valls"

"C'est une bonne nouvelle pour notre Région !" s'exclame Christophe Clergeau. Sur Twitter, le premier Vice-président du Conseil Régional des Pays de la Loire et candidat à la tête de la Région, écrit : "Je me félicite d'avoir été entendu par @manuelvalls sur le nécessaire début des travaux."

13 h 50 : "Un set perdu mais pas le match" pour EELV

"Nous avons perdu le premier set, le match n'est pas terminé ! (...), écrivent les élus Europe écologie les Verts de la région Pays de la Loire. « Cette décision est une aberration juridique. Notre détermination et notre conviction restent intacts, il y aura un appel : le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes est non seulement inutile et coûteux, mais en plus illégal. »

[#NDDL](https://t.co/QKhzQ1nf0y) : EELV accuse Manuel Valls de "passer en force" sur la reprise des travaux [http://t.co/QKhzQ1nf0y](https://t.co/QKhzQ1nf0y)
pic.twitter.com/INFHtNrsCE

— Le Lab (@leLab_E1) [17 Juillet 2015](#)

13 h 04 : "Le projet va se poursuivre" pour Johanna Rolland

"Suite à la déclaration du Premier ministre, le projet de transfert de l'aéroport va se poursuivre dans le respect de l'état de droit et des enjeux environnementaux", déclare Johanna Rolland, maire de Nantes.

13 heures : "une reconnaissance" pour Jacques Auxiette

"Ce jugement est une reconnaissance de la conformité en droit des arrêtés préfectoraux de décembre 2013 autorisant le début des travaux de réalisation du futur aéroport du Grand Ouest (...), selon Jacques Auxiette, président de la région Pays de la Loire. Cette décision démontre, une nouvelle fois, la qualité du dossier et le strict respect des procédures et de l'État de droit." « Nous nous félicitons de la réaction rapide et sans ambiguïté du Premier ministre qui annonce que cette décision doit entraîner la reprise des travaux, marquant ainsi la fin de la période de suspension décidée par l'État » précise Jacques Auxiette.

12 h 50. Manuel Valls, Premier ministre souhaite la reprise des travaux

Manuel Valls s'est exprimé dans un [communiqué de presse](#)

« Le Premier ministre, Manuel Valls, prend acte de cette décision qui doit entraîner la reprise des travaux. La réalisation du projet est ainsi à nouveau engagée après avoir été suspendue depuis fin 2012 », poursuit Matignon. « Le projet va donc pouvoir se poursuivre, en concertation avec les collectivités locales et la Commission européenne, dans un souci d'exemplarité environnementale et de respect scrupuleux des procédures nationales et communautaires », [conclut le texte](#)

12 h 40. Réaction de Jean-Marc Ayrault

12 h 35. L'association Contre le Survol de l'Agglomération Nantaise se réjouit

L'ACSAN se réjouit de la décision du tribunal Administratif, conduisant au rejet des 17 recours déposés sur le volet environnemental du dossier de transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique ; "Cela devrait amener ceux qui doutaient encore, à clarifier leur position. Cette décision doit conduire l'État, à commencer les travaux de l'Aéroport du Grand Ouest dans des délais raisonnables. Le maintien en activité de Nantes Atlantique, est inacceptable pour les 45 000 habitants de l'agglomération impactés par la zone D du Plan d'Exposition au Bruit (80 000 le seraient à plus long terme). La mise en service de l'Aéroport du Grand Ouest à l'horizon 2020, pour y transférer l'activité aéronautique de Nantes Atlantique, est une nécessité."

12 h 24 Les associations font appel

Bretagne Vivante, la Ligue de protection des Oiseaux Loire-Atlantique, Eau & Rivières de Bretagne, SOS Loire Vivante et plusieurs associations environnementales annoncent qu'elles vont faire appel de ces décisions. "La cour administrative d'appel de Nantes, sera saisie dans les prochains jours et devra examiner la régularité des analyses des juges de première instance. Ces analyses sont critiquables sur de nombreux points au niveau juridique : minimisation de la portée du rapport du collège d'experts scientifiques, refus d'examen comparé d'autres sites quant à la présence de zones humides, erreur dans l'échelle d'appréciation de l'état de conservation des espèces. Les motifs de fragilité du raisonnement du tribunal administratif ne manquent pas, » indique Yves Lepage, vice-président de France Nature environnement Pays de la Loire.

11 h 30. Démocratie 44 demande que "les travaux puissent être lancés"

"Dès aujourd'hui, le Groupe Démocratie 44 demande à l'État de prendre toutes les mesures permettant d'évacuer la ZAD et de mettre tout en œuvre pour que les travaux puissent être lancés sur site à l'automne. () Il est important que le Gouvernement assume ses responsabilités et tienne les engagements pris devant l'ensemble des acteurs et habitants de Loire-Atlantique et de la région des Pays de la Loire, et rappelé en janvier dernier par Manuel Valls lors d'un déplacement à Nantes."

11 h 20. Nombreuses réactions sur Twitter, Bruno Retailleau parmi les premiers

[#NDDL http://t.co/KAhfoSjQZA](#) Les recours des opposants rejetés.. Bon, on le construit maintenant, cet aéroport?

— He, я1ck! (@He__Rick) [17 Juillet 2015](#)

Bruno Retailleau, sénateur de la Vendée et candidat Les Républicains à la présidence de la Région, a déjà posté : "la justice rejette le recours. Le droit a parlé, les travaux doivent commencer!"

11 h 06. le tribunal CONFIRME

Le tribunal administratif [a diffusé un communiqué](#) confirmant le rejet des recours qui lui avaient été présentés lors de l'audience du 18 juin dernier.

11 h 00. Les recours des opposants rejetés

Le tribunal administratif de Nantes n'a pas encore publié le jugement, mais les avocats ont eu connaissance du sens de la décision. Selon Me Thomas Dubreuil, l'un des avocats des opposants au transfert de l'aéroport nantais, tous les recours contre les arrêtés préfectoraux autorisant les travaux de Notre-Dame-des-Landes sont rejetés.

10 h 50. Une action des pro aéroport à Nantes

Les pro aéroport de l'association Des Ailes pour l'Ouest ont décidé de [passer à l'action](#). Ce vendredi matin, ils ont déployé une banderole à Nantes, pont Anne-de-Bretagne, puis place Graslin. Et vers 13 h 30-14 heures, ils ont prévu un lancer de ballons au nord de Nantes, depuis une zone d'activités située près de la nationale Nantes-Rennes.

9 h 30. Où en est-on des recours contre le projet ? [Les recours environnementaux, sur lesquels se prononce vendredi le tribunal administratif de Nantes](#), sont les derniers d'une multitude d'actions en justice intentées depuis le début des années 2000 par les opposants à la construction d'un nouvel aéroport nantais à Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique), dont la plupart sont arrivées à leur terme. [Plus d'infos](#).

<http://www.ouest-france.fr/nddl-direct-la-justice-rejette-les-recours-des-opposants-3567561>

Notre-Dame-des Landes: la justice autorise le début des travaux

Par LEXPRESS.fr avec AFP , publié le 17/07/2015 à 11:13 , mis à jour à 14:25



Des manifestants protestent contre la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, près du tribunal administratif de Nantes le 18 juin 2015

afp.com/GEORGES GOBET

La justice a validé ce vendredi les arrêtés préfectoraux autorisant la construction du nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes, près de Nantes.

La justice a validé ce vendredi les arrêtés préfectoraux autorisant la [construction du nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes](#). Les principales [associations opposées au transfert de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique vers le bocage de Notre-Dame-des-Landes](#) avaient déposé 17 recours auprès du tribunal administratif de Nantes en février 2014 pour faire annuler quatre arrêtés environnementaux pris par le préfet de Loire-Atlantique quelques semaines plus tôt.

Ces arrêtés donnaient le feu vert au concessionnaire du futur site de 1650 hectares, Aéroports du Grand Ouest (AGO), filiale de Vinci, pour détruire les zones humides et près de 100 espèces protégées ou les déplacer, afin d'aménager et exploiter la plateforme aéroportuaire ainsi que la desserte routière de l'aéroport, au mépris selon les opposants de la réglementation en vigueur en matière d'environnement.

"Par 14 jugements rendus le 17 juillet 2015, le tribunal administratif de Nantes rejette tous les recours qui lui ont été présentés lors de l'audience du 18 juin dernier", comme l'avait préconisé le rapporteur public, indique également le tribunal dans un communiqué.

Read more at http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/notre-dame-des-landes-la-justice-autorise-le-debut-des-travaux_1699573.html#VJeJi5QMHA50DCJp.99

La science n'est pas le droit (Communiqué des Naturalistes en lutte)

17/07/15 - Aujourd'hui ont été rejetés les recours des associations qui se fondaient, notamment, sur les travaux et avis des Naturalistes en lutte, du collège des experts scientifiques, du Conseil scientifique régional de protection de la nature, du conseil national de la protection de la nature, ou encore du Conservatoire botanique de Brest pour dénoncer la méthode compensatoire utilisée pour le projet de Notre-Dame-des-Landes.

Les magistrats furent sourds aux alertes scientifiques, ce qui montre la difficulté que le droit français a pour intégrer les sciences dans sa matrice.

Il n'y aura donc pas lieu de refuser une méthode compensatoire totalement invalidée par un collègue regroupant les meilleurs experts des zones humides françaises. La volonté politique va au-delà des sciences, et de la protection de la nature, elle surpasse l'objectif de protection de la biodiversité, ou encore celui de garder en bon état la ressource en eau ; l'objectif de consommer le plus possible d'énergies fossiles étant considéré comme d'un intérêt général bien plus important que préserver le vivant et notre ressource en eau.

La déception est évidemment criante tant les Naturalistes en lutte s'étaient investis pour contester les errements et manipulations des études de terrain sur la biodiversité, des compensations inefficaces prétextes à la destruction de l'environnement, la complicité des bureaux d'études qui ont monté ces subterfuges.

Le combat juridique pourra néanmoins continuer, en appel, et surtout, sur le terrain de l'atteinte au campagnol amphibie, espèce dont la destruction a été considérée par le porteur de projet comme soluble dans les compensations prévues pour les autres espèces protégées, tout comme l'ensemble des compensations pour les chauves-souris. Le combat juridique pourra également se porter sur l'exécution des mesures compensatoires, techniquement irréalisables dans l'état actuel. Rappelons que les sols des pentes où les mesures compensatoires sont projetées n'ont rien à voir avec ceux du plateau où se situe le projet et que, de plus, les agriculteurs supposés les mettre en œuvre sont des experts du machinisme agricole, de la génétique bovine et des produits chimiques, en aucun cas des écologues en mesure d'assurer le fonctionnement de mares et de prairies naturelles dans un contexte d'intensification permanente.

Le combat scientifique continuera tant il est important montrer et expliquer la richesse fondamentale des zones humides de Notre-Dame-des-Landes et l'idiotie de vouloir en faire un aéroport.

Le combat politique doit également continuer tant la légitimité de ce projet soutenu par les grands partis politiques s'effrite devant les sondages démontrant le refus majoritaire de la population, montrant encore une fois le décalage entre la représentation politique et les électeurs, le dernier en date sur le site internet du candidat des Républicains Retailleau ayant montré que la majorité des votants étaient opposés à l'évacuation de la ZAD. Il est encore possible de renoncer à ce projet inutile, destructeur de biodiversité et du climat.

Notre-Dame-des-Landes, le 17 juillet 2015

La CGT 44 donne de la voix contre l'aéroport du Grand Ouest (L'Humanité)

Corentin Posez

Jeudi, 16 Juillet, 2015



ANDRE BOCQUEL / AFP

Au projet si controversé, la CGT de Loire-Atlantique opposait en avril dernier l'alternative d'une optimisation de l'aéroport international actuel. L'organisation syndicale affirme que, maintenu et rénové, le site de Nantes-Atlantique présente moins d'inconvénients que celui de Notre-Dame des Landes, tout en répondant aux mêmes exigences.

Opposants et partisans de l'Aéroport du Grand Ouest (AGO) retiennent leur souffle. C'est aujourd'hui que le tribunal acceptera ou rejettera les demandes d'annulation des arrêtés préfectoraux donnant le feu vert

aux travaux. Il se trouve que les opposants ont gagné depuis peu un soutien de poids dans la bataille argumentaire : en effet, loin de toute considération partisane, la CGT 44 a récemment pris position dans ce dossier. Le congrès de l'Union départementale avait confié, en 2011, à un groupe de travail interne, l'élaboration d'un avis argumenté et dépassionné sur ce [dossier](#) pourtant si polémique. L'objectif : appréhender ce dernier « dans sa complexité, loin des raccourcis et du tumulte ». C'était chose faite en avril dernier : au terme de nombreuses journées d'étude, concertations, réunions officielles et autres rendez-vous – notamment avec le sous-préfet chargé du dossier, Bernard Le Menn –, l'organisation syndicale a livré son verdict. « Le maintien de l'aéroport existant sur le site actuel, avec toutes les améliorations nécessaires en terme de sécurité, de condition de travail, d'accès et d'usage, présente davantage d'atouts que la construction d'un nouvel aéroport sur le site de Notre-Dame des Landes. » C'est dit.

[Le document d'une douzaine de pages](#) fait état d'analyses, d'interrogations, de revendications et de propositions. Après avoir exposé les besoins invoqués par les défenseurs de l'AGO, le rapport procède à un comparatif linéaire entre les deux aéroports : catégorique quant aux aspects de dimensionnement, d'accessibilité et d'environnement, le document demeure plus nuancé vis-à-vis des questions d'emploi et de sécurité. Il passe rapidement en revanche sur l'aspect financier, en se contentant de préciser que le projet de l'AGO engagerait – et engage d'ores et déjà – lourdement les finances publiques, à hauteur minimum de 360 millions d'euros, dans un contexte de restrictions budgétaires importantes. Coûteux, le projet l'est aussi en terres et emplois agricoles : pourquoi dès lors ne pas s'en tenir à l'actuel aéroport, bâti sur un site pleinement consacré à l'aéronautique depuis 1928, et dont les dimensions « semblent correspondre aux besoins de trafic actuel » ? Le syndicat rappelle d'ailleurs les diverses possibilités d'extension de l'aérogare ou de création de parkings en silo, afin d'anticiper l'évolution du trafic aérien. « Jusqu'ici, l'aéroport de Nantes-Atlantique n'a pas été suffisamment optimisé, parce qu'il est depuis cinquante ans susceptible d'être remplacé par celui de Notre-Dame des Landes », déplore l'Acipa, principale association d'opposants. Autre mission couramment attribuée à l'AGO : mieux desservir Nantes et son agglomération. La ville compte pourtant déjà parmi les mieux connectées au réseau ferroviaire, et son aéroport est proche des infrastructures stratégiques (périphérique, Cité des Congrès, gare SNCF), contrairement au projet d'AGO. La CGT précise cependant que cet accès à Nantes-Atlantique « pourrait être largement renforcé par l'amélioration et/ou l'extension d'infrastructures déjà existantes (prolongement d'une ligne de tramway, réhabilitation d'une ancienne voie ferrée, etc.) »

Quelle que soit la décision rendue ce jour, et la tournure que prendront les choses par la suite, la CGT ponctue son rapport par certaines exigences. Parmi elles, la prise en compte, dans le chiffrage du coût de l'AGO, de celui des éventuels licenciements et prises en charges liées à la mobilité professionnelle. En cas de transfert, l'organisation demande également le maintien à l'aéroport Nantes-Atlantique « d'une piste spécialisée à vocation industrielle », afin de ne pas voir les activités industrielles d'Airbus délocalisées hors de la région.

En fait, ce sont *in fine* les motivations-mêmes du projet qui sont questionnées. Y a-t-il véritablement des besoins spécifiques auxquels le projet d'AGO est censé répondre ? Le président de Vinci Airports lui-même admettait dans l'Express en novembre 2012 que ce transfert n'était « pas une réponse à des problèmes aéronautiques, mais un choix politique de développement du territoire ».

<http://www.humanite.fr/la-cgt-44-donne-de-la-voix-contre-laeroport-du-grand-ouest-579529>

Grands projets inutiles

Le Tribunal permanent des peuples ouvre une enquête sur Notre-Dame-des-Landes (bastamag)

par [Nolwenn Weiler](#) 13 juillet 2015

« *Chauffe la lutte, pas le climat !* » C'est le mot d'ordre du rassemblement estival organisé à Notre-dame-des-Landes ces samedi 11 et dimanche 12 juillet par la coordination des opposants au projet d'aéroport [1].

15 000 personnes se sont pressées sur le site, pour des débats, forums et tables rondes. Après les opposants à un projet de méga-scierie dans le [Morvan](#) en 2013, puis les opposants au projet de la ferme des [1000 vaches](#) en 2014, c'est le collectif de lutte « Pour les Chambaran sans center parc » ([PCSCP](#)) qui était à l'honneur cette année. Démarré en 2007, le projet du groupe Pierre et Vacances en Isère, entre Grenoble et Lyon, prévoit la construction d'un village vacances, en plein coeur d'une zone humide, avec la création d'une bulle tropicale chauffée à 29°C toute l'année. Le tout grâce à d'abondantes subventions publiques (voir notre article [ici](#)).

L'autre invité d'honneur était Gianni Tognoni, secrétaire général du Tribunal permanent des peuples ([TPP](#)), devant lequel une plainte a été déposée en décembre 2014 par la coordination des opposants à l'aéroport de NDDL. Le TPP est un tribunal d'opinion qui s'inspire du tribunal Russel, fondé en 1966 par Jean-Paul Sartre et Bertrand Russel pour juger les crimes de guerre des États-Unis au Vietnam. Le TPP n'émet aucune sentence contraignante. « *Cependant une condamnation morale de sa part des responsables et porteurs des GPII [grand projet inutile et imposé, ndlr] affirmerait (...) toutes les atteintes aux droits des peuples qu'ils génèrent* », pense la coordination des opposants à l'aéroport de NDDL.

Initiée par des membres du mouvement No-Tav (collectif de lutte contre la [ligne à grande vitesse Lyon-Turin](#)), cette idée de plainte devant le TPP a été reprise par plusieurs groupes européens en lutte contre des grands projets critiqués. Ils s'appuient sur la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones qui oblige les États à consulter les peuples et à « *obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires – ressources minérales, hydriques ou autres* ». « *Chacun des collectifs a monté un dossier pour déposer plainte*, explique Geneviève Coiffard-Grosdoy, du collectif de NDDL. *Elles ont été longuement instruites et jugées recevables.* »

La venue de Gianni Tognoni au rassemblement estival de NDDL est l'une des étapes de l'investigation menée par le TPP suite au dépôt de plainte. Pour son enquête sur le terrain, Gianni Tognoni a visité l'aéroport de Nantes Atlantique, a survolé la zone du projet, s'est entretenu avec les naturalistes en lutte et les zadistes, a rencontré divers membres de la coordination des opposants, s'est réuni avec les élus et les agriculteurs [\[2\]](#). L'enquête doit se poursuivre dans les mois qui viennent, par l'étude de divers dossiers et des investigations sur le terrain dans divers endroits d'Europe, pour aboutir en décembre 2015 à une session spéciale du tribunal des peuples sur les grands projets imposés à Turin.

Notes

[\[1\]](#) La coordination des opposants à l'aéroport de NDDL rassemble 56 groupes : associations, syndicats, mouvements politiques et collectifs.

[\[2\]](#) Rencontre avec [Sème ta zad](#), avec le collectif [Copain](#), avec l'association de défense des exploitants concernés par l'aéroport (Adeca), visites de fermes et échanges avec les agriculteurs.

<http://www.bastamag.net/Mobilisation-estivale-a-Notre-dame-des-Landes>

Par [Thierry Brun](#) - [Suivre sur twitter](#) - 10 juillet 2015

Les opposants de Notre-Dame-des-Landes interpellent l'Etat : « Le climat ou l'avion, il faut choisir » (Reporterre)

13 juillet 2015 / [Vladimir Slonska-Malvaud \(Reporterre\)](#)



Le rassemblement estival des opposants à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes a attiré près de 15 000 personnes ce week-end. Une mobilisation qui a redonné de l'énergie à la lutte, et un rassemblement axé sur la réflexion. Les débats ont montré que la lutte contre le changement climatique est inconciliable avec la création de nouveaux aéroports.

► *Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique), reportage*

La Gare. Le nom du lieu-dit qui accueille la quinzième édition du rendez-vous d'été des opposants à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, les 11 et 12 juillet 2015, s'accorde avec la lutte. À notre arrivée, on montre patte blanche : « *Vous n'avez pas une tête de journalistes, vous* », lâche, rigolard, le bénévole chargé de surveiller le parking. Des jours déjà qu'ils sont des centaines, comme lui, à trimer pour monter les chapiteaux, installer les barrières, les points d'eau, tout vérifier, dans les champs, en plein bocage. Près de 15 000 personnes (environ 7 000 comptées pour chaque journée) ont fait le déplacement, selon la coordination. Avec les années, l'organisation s'est peaufinée, impressionnante.

Et pourtant, toujours ces petits imprévus qui font l'atmosphère si particulière du rassemblement. Un mélange drôle d'invités surprises (les organisateurs n'étaient pas au courant), de gens tranquillement assis ou en pleine sieste au milieu des chemins, d'annonces pour des enfants égarés (signe distinctif, précise le message des hauts-parleurs : « *avec une massue à la main* »), puis retrouvés (applaudissements nourris).



« **On ne veut pas être un Vieilles charrues bis** »

Cette année, exit le côté festival des années précédentes. « *On se renouvelle. On ne voulait pas être un Vieilles charrues bis. Qui dit gros festival dit gros son, et on avait beaucoup de difficultés à écouter les débats* », explique Anne-Marie Chabod, de l'[Acipa \(Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport de Notre Dame des Landes\)](#). De fait, le nombre de débats, de projections, de rencontres a de quoi étancher n'importe quelle soif de comprendre.



Samedi, tout le monde sous les chapiteaux pour écouter les débats

Alors que dans le même temps, à Bruxelles, des hommes en noir réfléchissent à la manière de réduire l'État grec en cendres, ici, on se cherche plutôt à construire. Dans le chapiteau 1, Gianni Tognioni, secrétaire général du Tribunal permanent des peuples (TPP), est venu parler de l'instruction du dossier déposé en mars dernier par les opposants à plusieurs « *grands projets inutiles et imposés* » européens, dont Notre-Dame-des-Landes : « *C'est la première fois que des peuples européens saisissent le TPP.* »



Gianni Tognioni annonce que le dossier Notre Dame des Landes sera jugé par le Tribunal permanent des peuples

Le dimanche, on parle des Grecs, justement. Intitulé : « *Luttons ensemble avec les Grecs contre l'euro-libéralisme destructeur des peuples.* » Entre les deux, l'atelier citoyen chargé de fournir une contre-expertise aux études officielles se fait une belle place au soleil, avec quatre conférences. Aussi, beaucoup de choses sur l'écologie, l'énergie, les transports, l'agriculture, la COP21, etc. « *Notre-Dame-des-Landes, c'est non à l'aéroport, oui, mais c'est bien plus que ça* », résume Geneviève Coiffard-Grosdoy, de l'association Attac, samedi midi.

Décision judiciaire dans les prochains jours

En toile de fond, cette année, la [prochaine échéance judiciaire, cruciale, du 17 juillet](#). Au menu des discussions également, les dernières [déclarations du préfet de la Loire-Atlantique](#) insinuant que la promesse présidentielle de ne pas procéder aux expulsions avant l'épuisement des procédures judiciaires pourraient ne pas concerner les appels et les recours devant le Conseil d'État. Tous espèrent cependant pouvoir fêter la victoire en 2016.

Le rassemblement estival est aussi l'occasion de rencontrer d'autres visiteurs autour d'une galette saucisse ou d'une salade vegan/non vegan, à prix fixe ou libre, selon sa sensibilité. A deux pas, devant de la roulotte-restaurant « *Black plouc kitchen* », un homme torse nu coiffé de fougères joue du tuba. Un autre l'accompagne au violon.



Plutôt des cerfs-volants que des gros porteurs

Fusil mitrailleur à la sortie

Le temps nettement plus clément [que l'an dernier](#) favorise d'ailleurs les discussions. Dans l'autre moitié du champ, une longue série de stands. Une fois par an, associations et partis politiques viennent afficher leur soutien à la cause, y compris le Parti communiste de Vendée, qui a décidé de s'affranchir de la position des instances nationales, en affichant une banderole « *Ni ici, ni ailleurs ! Ni capitalisme, ni productivisme, ni aéroport.* » Les occupants des Zad de France et de Navarre ont aussi fait le déplacement, avec force brochures et affiches. Une action de blocage d'une usine d'armement de la police à Pont-de-Buis (Finistère), le 25 octobre, est annoncée.

Les uniformes ne sont pas présents que dans les esprits. À la sortie du rassemblement, un barrage, « *sur réquisition du procureur* », selon les – nombreux – gendarmes déployés. Tous les véhicules sont arrêtés. Papiers, contrôle d'alcoolémie. Fusil mitrailleur, motos, voiture rapide prête à bondir. Retour au monde « *normal* ».

Climat ou avions, il faut choisir

Le point d'orgue du week-end a été le meeting du dimanche matin. Intitulé "*une lutte symbolique au coeur du questionnement sur les enjeux climatiques*", il s'agissait de lier la question du trafic aérien et celle du changement climatique.

Jean-Baptiste Fressoz, historien des sciences au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), a rappelé les origines militaires de l'aviation : "*Cette technologie a d'abord été développée pour tuer, non pour transporter*", a-t-il dit, soulignant que les avions présentent un rendement énergétique faible parce que "*la technologie militaire cherche la puissance plutôt que le rendement*". Pour le transport à longue distance, il a invité à ré-ouvrir le champ des alternatives, entre trains de nuit, dirigeables, avions à hélices...

Ensuite, Lorelei Limousin, spécialiste du transport aérien au [Réseau action climat](#), a indiqué que l'aviation représente au moins 5 % du pouvoir radiatif global en effet de serre. "*Si l'aviation était un pays, elle serait au même niveau que l'Allemagne en termes d'émissions de gaz à effet de serre*". Plus préoccupant encore, cette part ne cesse de monter, en raison de l'accroissement rapide du transport aérien. Pourtant, les avions échappent à toute taxe, aussi bien à l'international qu'en France, où le kérosène est exonéré et où la TVA sur les vols est à taux réduit. Cela profite-t-il au moins à tous ? Non, puisque "*l'avion est utilisé en majorité par les classes sociales les plus aisées*"



Lorelei Limousin, du Réseau action climat, a exposé la lourde responsabilité de l'aviation dans le changement climatique

Des responsables politiques ont ensuite réagi à ces informations. Pour Europe Ecologie Les Verts, Yannick Jadot a rappelé que la COP 21 était [sponsorisé... par Air France](#) et souligné le poids du lobby aérien au Parlement européen. Face au monde des grandes compagnies mondialisées, il a plaidé pour "un monde décentralisé, qui préfère le partage à la rente". Martine Billard, secrétaire à l'écologie du Parti de Gauche, a stigmatisé le rêve d'aller partout sur la planète : "Il faut faire des choix par rapport aux limites de la planète, et réhabiliter le fait de prendre son temps" appelant à "remettre en cause cette société de consommation qui crée de nouveaux besoins". Christine Poupin, porte-parole du Nouveau parti anticapitaliste, a proposé un "désenvoûtement" de l'aéroport du Bourget : c'est en effet sur ce lieu, site historique de l'aviation et centre de l'aviation d'affaires, que va se tenir la COP 21. Pour elle, il "faut en finir avec la loi du profit et mettre hors d'état de nuire les grands groupes capitalistes".

"Podemos ! Oui, nous pouvons !"

Le meeting, animé par Hervé Kempf au nom de *Reporterre*, comportait un deuxième volet, sur le gaspillage des terres agricoles. Jean-Christophe Robert, porte-parole de l'association Filière paysanne, a rappelé que l'artificialisation des sols se poursuit à un rythme insensé : 60 000 hectares en France chaque année, soit l'équivalent d'un stade de football toutes les cinq minutes, mais aussi près de 400 000 hectares en Europe chaque année, "alors que l'Europe importe déjà un tiers de son alimentation". Il a souligné que des solutions existaient, et que les luttes étaient essentielles pour les faire émerger, à Notre-Dame-des-Landes, mais aussi à [Agen](#), à [Gonesse](#), à [Saclay](#)...

Représentant l'association Nature et culture, Fabrice Jaulin a ensuite exposé le scénario [Afterres 2050](#), qui expose comment une nouvelle agriculture pourrait réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en assurant la souveraineté alimentaire. Cela appelle plusieurs politiques : changer l'alimentation, pour y réduire la part des protéines animales au profit des protéines végétales, passer à 50 % des superficies agricoles en bio et 40 % en "agriculture intégrée", réduire la production laitière, développer des énergies agricoles à l'échelle de la ferme et en petites quantités.

Représentant le COPAIN (Collectif des organisations professionnelles agricoles indignées par le projet d'aéroport), Daniel Durand a dénoncé l'illusion que les agrocarburants pourraient réduire les émissions de gaz à effet de serre du transport aérien : "Pour qu'un seul vol d'A 320 aille vers New York, il faudrait la production de 150 hectares de colza". La seule voie est selon lui d'aller vers des exploitations agricoles "afterres-compatibles".

C'était aux politiques de réagir. Pour Christine Poupin, le centre des questions disputées est que "ce système est fondé sur l'appropriation privée de choses qui sont en fait communes". Yannick Jadot a rappelé que "le climat va devenir un problème majeur pour l'agriculture et pour l'alimentation. La seule solution est l'agriculture paysanne et la relocalisation". Quant à Martine Billard, elle juge que "pour lutter contre le changement climatique, il faut une remise en cause totale du système". Une tâche immense ? "Podemos ! Oui, nous pouvons", a-t-elle conclu. Des mots qui sont au cœur de tous les opposants réunis ce week-end. **Source** : Vladimir Slonska-Malvaud / [LeskaPress](#) pour *Reporterre*

<http://www.reporterre.net/Les-opposants-de-Notre-Dame-des-Landes-interpellent-l-Etat-Le-climat-ou-l-avion>

Notre-Dame-des-Landes : un TGV pour l'aéroport fantôme (Politis)

Publié le 6 juin, un avis du ministère de l'Ecologie valide un coûteux projet ferroviaire à grande vitesse pour desservir le futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes.



L'issue du débat public autour des liaisons nouvelles ferroviaires Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL) ne laisse aucun doute sur la volonté du gouvernement de lancer la construction du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Un avis du ministère de l'Écologie publié au Journal officiel le 6 juin ([lire ici](#)) indique qu'une nouvelle liaison ferroviaire intègrera « *la thématique de la desserte de l'aéroport du Grand Ouest* », et s'appuie sur une décision de SNCF Réseau (ex-Réseau ferré de France), le maître d'ouvrage du projet, prise au mois de mai.

Le ministère de l'Écologie reprend la conclusion du débat public qui s'est déroulé du 4 septembre 2014 au 3 janvier autour de trois scénarii de liaisons ferroviaires (mauve, bleu et vert) passant toutes par le site du futur aéroport du Grand Ouest (AGO), menaçant le bocage ainsi que la zone humide du nord au sud. Dans son avis, le gouvernement n'a pas infirmé cette orientation et a décidé la « *poursuite des études du projet ferroviaires de liaisons nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire par une étape complémentaire au débat public* » optant pour la desserte de l'AGO malgré la mise en cause du débat public.

« *Nous avons demandé l'annulation de ce débat en décembre 2014 car tout était biaisé dans ce dossier* », rappelle François Verchère, ex-conseillère générale de Loire-Atlantique et coprésidente du Collectif d'élus doutant de la pertinence de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (Cédpa). Dans un courrier adressé à la Commission nationale du débat public (CNDP), l'élue écologiste avait relevé des conflits d'intérêt concernant certains experts.

[Lire > Notre-Dame-des-Landes : marché de dupes autour des projets d'aéroport et de liaisons ferroviaires](#)

Auparavant, la CNDP avait été saisie en mai et juin 2014 pour réaliser des expertises complémentaires demandées par les élus EELV des conseils régionaux de Bretagne et Pays de la Loire, France Nature Environnement, le Cédpa et l'Association citoyenne intercommunale des populations concernées par le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (Acipa).

Les opposants à Notre-Dame-des-Landes avaient demandé une évaluation des prévisions de trafic et des taux de rentabilité socio-économique des scénarios envisagés par SNCF Réseau ainsi que « *l'examen de variantes nouvelles entre Nantes et Rennes passant par Châteaubriant ou par Redon, avec optimisation des lignes existantes et/ou la création de parties de voies nouvelles* », et d'en mesurer les impacts sociaux et environnementaux.

Pas rentable sans la desserte de NDDL

Le silence de la DGAC

Les opposants à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ont relevé un pesant silence qui règne au sein de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) en ce qui concerne l'actuel aéroport Nantes Atlantique et la révision de son plan de gêne sonore (PGS). L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa), une institution indépendante, réclame à la DGAC une révision du PGS de Nantes Atlantique « *dans les plus brefs délais* » et menace d'un recours auprès de « *l'autorité préfectorale compétente* », car la « *situation est très préoccupante* ». Dans son récent rapport annuel, l'Acnusa relève que le PGS maintenu par la DGAC « *protège assez largement des zones d'habitation qui ne sont pas concernées* ». L'Acnusa relève aussi que

« l'hypothétique mise en service de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ne justifie pas le maintien d'une telle pression sonore sans en atténuer les effets ». Mais revoir à la baisse le PGS met à mal un argument en faveur du projet d'aéroport... De quoi faire la sourde oreille...

Les conclusions formulées dans les expertises complémentaires précisent que la non réalisation de la desserte de l'AGO n'aurait pas *« d'incidences significatives sur le choix des aménagements entre Rennes et Lamballe, et même entre Rennes et Nantes »*, résume le bilan dressé par la CNDP, publié le 26 février. Surtout, les experts ajoutent que sans la réalisation de la desserte, *« aucun des scénarios ne seraient économiquement rentable »*. En clair, pour être viables les projets d'aéroport et de liaison ferroviaire sont économiquement indissociables. Et leur coût est faramineux.

La facture du futur aéroport du Grand Ouest est estimé à près d'un milliard d'euros, soit presque le double qu'annoncé par Vinci, avec la même capacité annuelle, montrent les architectes Ivan Fouquet et Franco Fedele qui ont réalisé [une étude sur l'optimisation de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique](#), à la demande du Cédpa.

Il faudra y ajouter 3 à 4 milliards d'euros (chiffres de 2012) pour la création de lignes nouvelles et de la desserte de l'AGO. Sans oublier *« qu'il n'y a pas d'analyse fine en matière environnementale. Cette question ne fait pas partie des choix envisagés alors que c'est un enjeu fort puisque le site est d'une richesse écologique remarquable »*, ajoute Françoise Verchère.

Passage en force

Le projet de liaisons nouvelles a cependant été inscrit au schéma national des infrastructures de transport dès juillet 2010. Les collectivités membres du syndicat mixte aéroportuaire du Grand Ouest, présidé par le socialiste Jacques Auxiette, ont ensuite soutenu les orientations du scénario bleu de SNCF Réseau et annoncé dès 2011 une *« ligne rapide Nantes-Rennes-Bretagne Sud via l'aéroport »*, *« à l'horizon 2025 »*.

Le projet a été confirmé par Jean-Marc Ayrault, alors Premier ministre, lors de sa présentation du plan *« Investir pour la France »* en juillet 2013, bien que le rapport *« Pour un schéma national de mobilité durable »* de la Commission Mobilité 21 n'a retenu ce projet qu'en seconde priorité, c'est-à-dire à engager après 2030. Or, la date de mise en service des liaisons nouvelles ferroviaires soumises à débat public est envisagée à l'horizon 2030.

Le choix de retenir la desserte de l'AGO montre que le gouvernement souhaite engager rapidement les procédures rendant irréversible la construction du nouvel aéroport international. Le Premier ministre Manuel Valls n'a pas attendu les décisions du tribunal administratif concernant les recours déposés par les opposants à l'aéroport pour affirmer qu'au *« 1er semestre 2015, il faudra (...) s'engager dans la construction de Notre-Dame-des-Landes »*. *« On n'imagine pas que le gouvernement se lance dans ces dossiers deux mois avant la COP 21 [Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques prévue du 30 novembre au 11 décembre à Paris]. Cela serait stupéfiant ! »*, réagit Françoise Verchère. P.-S.

<http://www.politis.fr/Notre-Dame-des-Landes-un-TGV-pour,31885.html>